



Examen d'entrée 2019

Accompagnement au piano

Contenu de l'épreuve de Licence/DNSPM

- 1) Epreuve d'interprétation : les candidats devront interpréter un programme constitué de la façon suivante pour une durée maximale de 12 minutes :
 - Un prélude et fugue de J.S. Bach au choix
 - Et une pièce, ou extrait d'une pièce, d'un compositeur romantique
- 2) Pour tous les candidats avec mise en loge d'une heure :
 - Réduction d'un extrait d'une œuvre pour chœur
 - Réduction d'un extrait d'une œuvre pour quatuor
 - Réalisation au clavier d'une basse chiffrée
 - Transposition et accompagnement d'un lied ou mélodie au ton (inférieur ou supérieur) DNSPM
 - Accompagnement et travail d'une pièce avec un/e chanteuse ou un/e instrumentiste
- 3) Exécution d'un extrait d'une pièce orchestrale déjà réduite au piano (par exemple une ouverture d'opéra). L'œuvre sera communiquée au plus tard une semaine avant les épreuves
- 4) Entretien avec le jury, portant en particulier sur le projet d'études

Précisions importantes :

Le jury pourra interrompre le candidat au bout de 10 minutes.

Le candidat doit apporter 3 jeux de toutes les partitions qu'il interprétera ; il les donnera au jury au moment de son passage et les récupérera ensuite.